



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération

42720 BRIENNON

Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : mairie.briennon@wanadoo.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 JUILLET 2023

N° : 2023/0407/02

Le mardi 4 juillet 2023 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

**OBJET : RESTAURANT
MUNICIPAL : TARIFS AU 1^{er}
SEPTEMBRE 2023**

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Véronique BARBERET, Rachel DURAND, Isabelle DEVIS, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL, Julien BUISSON.

Absents : Anne-Marie ALLOIN, Jean-François TAMIN (pouvoir à S. CORNIL), Frédéric ROZIER, Émilie GORDONS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20230704-2023040702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

Secrétaire élue pour la durée de la session : Nadine CAVELIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les tarifs facturés aux usagers fixés par délibération du 26 juillet 2022 à 4,80 € pour un enfant et 6,60 € pour un adulte. Aussi, il propose de revaloriser le tarif qui sera facturé aux usagers à partir du 1^{er} septembre 2023.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (tarif enfant : 8 voix pour, tarif adulte : unanimité) :

1. Décide de fixer le tarif d'un repas à **4,90 € pour un enfant**, qu'il fréquente l'école ou bien l'ALSH, et à **6,70 € pour un adulte**,
2. Dit que ces tarifs entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2023,
3. Dit que les recettes seront imputées au compte 7067.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

La secrétaire de séance,
Nadine CAVELIER